

Rentrée 2011 – Communiqué FSU du 27 mai

> La FSU met en perspective une grève pour l'éducation dès septembre

Les conditions de scolarisation des élèves et d'enseignement sont aujourd'hui intenable et inégalitaires. Et la prochaine rentrée scolaire s'annonce encore plus difficile ! Face à cela, les mobilisations se multiplient. La FSU les soutient et appelle à les amplifier dès maintenant.

Considérant qu'une toute autre politique éducative est indispensable, la FSU vient de décider de poursuivre et renforcer sa campagne d'opinion et d'action pour une autre logique budgétaire et d'autres réformes qui permettent une

transformation du système éducatif pour la réussite de tous.

La FSU appelle à la réussite des diverses initiatives de ses syndicats et poursuit ses « 500 débats pour l'Ecole » avec les parents, les jeunes et les élus pour permettre une prise de conscience plus importante de l'ampleur des attaques contre le service public d'éducation et débattre de ses propositions pour l'Ecole.

Avec l'objectif d'obtenir un collectif budgétaire dès la prochaine rentrée permettant de revenir sur les suppressions de postes et une autre logique pour le prochain

budget, le développement et une transformation démocratique du système éducatif autre que les réformes actuellement contestées, **la FSU met en perspective le recours à la grève en septembre. En sus de la grève, la possibilité d'une manifestation nationale peut également être étudiée.**

Attachée à la construction d'un mouvement unitaire pour l'éducation et la réussite de tous les jeunes, la FSU invite dès à présent l'ensemble des fédérations de l'éducation pour en débattre.

Suppression de postes - Communiqué FSU du 27 mai

> Le Ministre empêtré dans ses contradictions ?

Tout en réaffirmant le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite à l'éducation nationale, il convient que ces suppressions de postes ne sont pas

viables pour l'école primaire.

C'est une première prise de conscience de la situation faite pour la prochaine rentrée scolaire aux écoles au regard des besoins et une reconnaissance du bien fondé des mobilisations des enseignants, des parents et des élus.

Il reste au ministre à élargir cette prise de conscience à la situation du collège et des lycées, par exemple au regard de la nécessaire élévation de la qualification de toute une génération (avec maintien de l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat), de l'aide aux élèves en difficulté et de la lutte contre les sorties du système éducatif sans diplôme ou qualification.

Le sondage TNS Sofrès réalisé pour la FSU (avril 2011) montre que 71 % des français estiment

que le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux est une mauvaise chose.

Monsieur le ministre, à l'éducation nationale comme dans d'autres ministères, c'est sur les suppressions d'emplois qu'il vous faut revenir si vous voulez pouvoir répondre aux besoins et faire un service public de qualité pour tous !

Les mobilisations qui continuent de se multiplier montrent le rejet de la politique éducative actuelle tant sur le plan budgétaire que sur le fond des réformes.

C'est pour toutes ces raisons que la FSU poursuit sa campagne pour l'école et met en perspective une grève pour septembre, et propose d'en débattre avec les personnels et ses partenaires.

SOMMAIRE du SNUEP Infos 166

> La FSU met en perspective une grève pour l'éducation dès septembre > Le Ministre empêtré dans ses contradictions ? P.1

> Refusons collectivement les heures supplémentaires PP.2-3

> Echos des académies : du côté de Créteil, une victoire sur le front du reclassement > Non aux ECLAIR, oui à une vraie éducation prioritaire P.4

> Livret personnel de Compétences : ASSEZ DE CE GRAND BAZAR ! > L'histoire des arts en 3^{ème} : une irrésistible pagaille P.5

> Concours et recrutement des PLP : le SNUEP-FSU demande à être reçu au ministère > Lu au bulletin officiel P.6

> Des masters en alternance pour former les enseignants ? Une fausse bonne idée ! P.7

> REFUSONS COLLECTIVEMENT LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES



Les heures supplémentaires tuent l'emploi

- **Plus de 56 000 emplois ont été supprimés** dans l'Education Nationale entre 2008 et 2011, dont près de 28000 emplois d'enseignants du second degré
- **3 500 emplois l'ont été en 2008** parce que transformés en HSA sur la base du « travailler plus pour gagner plus ».
- **6 000 emplois seraient supprimés** à la rentrée 2012 par transformation en HSA, sur les 10 000 suppressions prévues dans le second degré et dont la presse s'est fait l'écho.

Les mobilisations contre les HSA ces dernières années dans nombre d'académies n'ont pas permis au gouvernement d'imposer le volume d'heures supplémentaires qu'il avait prévu.

Pour la rentrée 2011, une nouvelle augmentation significative du volume et du poids des HSA s'annonce.

Cette politique a des conséquences

- Baisse des postes au concours
- Remise en cause de la revalorisation des rémunérations pour tou-tes
- Dégradation des conditions d'étude pour les élèves et des conditions de travail pour les personnels (alourdissement de la charge de travail, postes à cheval, mesures de carte scolaire)

La bataille contre les HSA reste d'actualité

L'organisation locale du refus collectif des HSA est déterminante dans le bras de fer qui s'engage face au gouvernement, si elle est engagée par une partie importante des enseignants. **Elle constitue une modalité qui permet de gripper le système.**

Refusons la multiplication des heures supplémentaires

- **pour** faire en sorte que la rentrée ne se déroule pas dans les mauvaises conditions que veut imposer le ministère
- **pour** résister aux pressions que certains chefs d'établissement tenteront d'exercer en mettant en évidence des heures de cours non assurées pour les élèves
- **pour** obtenir le maintien et la création d'emplois

> *Ce que disent les textes*

- Une seule heure supplémentaire peut être imposée à un-e enseignant-e en plus de son maximum de service hebdomadaire. Au-delà, les heures supp' sont attribuées sur la base du volontariat.
- Le maximum de service est individuel : les décharges éventuelles de service l'abaissent. Un-e professeur-e certifié-e ayant une heure de décharge pour la première chaire a un maximum de 17 heures et doit donc accepter une 18^{ème} heure si elle est imposée. En revanche, il est en droit de refuser la 19^{ème} heure.
- Il est impossible de donner des HSA aux personnels qui bénéficient d'un temps partiel

**Le SNES-FSU,
le SNUEP-FSU,
le SNEP-FSU
appellent donc les
collègues à refuser
dès maintenant les
HSA, notamment en
s'y engageant
par écrit.**

**Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !**



> Une victoire sur le front du reclassement

Chaque année, pour les lauréats de concours qui ont un passé professionnel important, les opérations de reclassement sont toujours très compliquées. Beaucoup se sentent spoliés par le résultat. Cela a été le cas d'une de nos collègues. En effet, l'administration refusait de reprendre ses années d'exercice professionnel, arguant du fait que son certificat de travail ne mentionnait pas son statut de cadre. Alors qu'elle pouvait prétendre au 7^e échelon, la nouvelle titulaire n'était reclassée qu'au 4^e ! Elle se voyait donc doublement sanctionnée : elle démarrait sa carrière de titulaire avec une ancienneté de service dérisoire et perdait 350 euros de salaire mensuel.

Mais c'était sans compter sur l'efficacité et l'opiniâtreté du

SNUEP-FSU qui, depuis le mois de décembre, a accompagné la collègue dans ses démarches de contestation et plaidé ce dossier auprès du Rectorat. Le SNUEP-FSU a bataillé sans relâche pour faire valoir les droits de son adhérente. Le dossier a fini par échoir au service juridique du Rectorat qui a pris en compte les arguments du SNUEP-FSU sur la définition de la notion d'encadrement. **La collègue se félicite d'être syndiquée au SNUEP-FSU car elle est aujourd'hui reclassée au 7^e échelon et non plus au 4^e comme le prévoyait initialement l'administration.**

Les textes qui gèrent les conditions de reclassement des personnels figurent dans le décret de 1951. Or, ces textes n'ont jamais été actualisés si bien que chaque académie les adapte

à sa façon aux évolutions universitaires et professionnelles d'aujourd'hui. Cette absence de cadrage national permet à l'administration de minorer bien souvent les droits des personnels en ne prenant pas réellement en compte leur parcours de carrière d'autant plus que la clause butoir du décret stipule que l'intéressé ne peut avoir une situation plus favorable que celle qu'il détenait auparavant.

C'est pourquoi, le SNUEP-FSU, qui ne lâche rien pour l'enseignement Professionnel Public, demande la suppression de cette clause et la remise à plat du décret de 1951 afin que les règles les plus avantageuses soient appliquées pour tous (mandat voté à l'unanimité au congrès de Châtenay-Malabry).

Pétition à l'appel du SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNASUB-FSU, SNUPDEN-FSU, SNUipp-FSU, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNETAA-FO, CGT-EDUC'ACTION, SUD EDUCATION, SE-UNSA

> Non aux ECLAIR¹, oui à une vraie éducation prioritaire

Sans bilan, le Ministère a procédé dès le début de l'année 2011 à l'extension du label (E)CLAIR imposé d'autorité à 105 établissements à la rentrée 2010 à la suite des États Généraux de la Sécurité à l'école.

Érigeant le « climat scolaire » comme facteur principal d'échec ou de réussite scolaire des élèves, le programme ECLAIR représente à la fois un recentrage de l'éducation prioritaire sur un nombre limité d'établissements à partir de critères discutables et un dévoiement majeur du principe fondateur de « donner plus à ceux qui ont le moins ».

Instrumentalisant le « droit à l'expérimentation » ouvert par l'article 34 de la loi Fillon, il vise à **transformer ces établissements désignés autoritairement en laboratoires de déréglementations tous azimuts** qui risquent d'être ensuite généralisées à l'ensemble du système éducatif.

L'avis prépondérant des chefs d'établissement préparant un recrutement local sur profil des personnels (y compris les adjoints), des règles de mutation spécifiques (y compris pour les personnels de

direction) et l'attribution d'une lettre de mission remettent en cause le statut des personnels, un des fondements du service public, pour lui substituer la notion de contrat. Loin de favoriser la stabilité des personnels, ces mesures en organisent la fuite ; faute de volontaires, les postes restés vacants risquent de n'être occupés que par des personnels précaires, et notamment des contractuels à qui une lettre de mission peut faire espérer la reconduction d'un contrat sur 5 ans.

Signez la pétition :
clairementnon.org

Le dispositif, en particulier par la création de « préfets des études » à la fois responsables pédagogiques, éducatifs et membres de la direction, est marqué par une confusion inacceptable des missions des enseignants, CPE et COPsy. À cela s'ajoutent des inquiétudes sur le devenir des enseignants référents et des secrétaires des comités exécutifs intervenant dans les établissements et les écoles.

Il est urgent de redonner de l'espoir à tous les élèves en difficultés scolaires et sociales en luttant contre tout ce qui pourrait les assigner à un destin tracé d'avance et les stigmatiser. Il est urgent de centrer les efforts sur les apprentissages en maintenant le même niveau d'exigence pour tous les élèves (et pas seulement les plus « méritants ») et en soutenant ceux qui en ont besoin, dans le cadre de programmes nationaux rénovés et d'horaires nationaux.

Les signataires demandent l'abandon du programme (E)CLAIR. Ils exigent une véritable relance de l'éducation prioritaire, avec des critères nationaux et transparents pour définir la liste des établissements et des écoles qui en relèvent, la volonté politique d'y améliorer à la fois les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels, au sein d'équipes pluriprofessionnelles complètes, et l'investissement des moyens nécessaires en termes d'emplois, de rémunération et de formation des personnels.

¹ Écoles, Collèges, Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite

> Livret personnel de Compétences : ASSEZ DE CE GRAND BAZAR !

Paris, le 25 mai 2011

Les personnels des écoles élémentaires et des collèges, mais aussi des lycées professionnels où sont implantées des classes de 3ème à découverte professionnelle, expriment aujourd'hui leur « ras-le-bol » - dans un contexte où la politique et les outils d'évaluation ont subi des transformations importantes - face à la nouvelle obligation institutionnelle concernant la validation des compétences du socle par le biais du Livret Personnel de Compétences (LPC), à laquelle ils sont confrontés en cette fin d'année scolaire et qui leur pose de véritables problèmes pédagogiques et éducatifs.

Dans les écoles élémentaires, les enseignants renseignent déjà les livrets scolaires s'appuyant sur les compétences des programmes et ne perçoivent pas d'intérêt pédagogique à renseigner, pour les élèves de CE1 et de CM2, un livret supplémentaire sans utilité pour les élèves et peu cohérent avec les outils déjà mis en œuvre. Les 46 items pour le CE1 et les 110 pour le CM2 sont parfois flous et impossibles à remplir. La surcharge de travail s'ajoute au manque de formation et d'accompagnement des

enseignants qui mettent l'accent sur leur besoin de temps et de travail en équipe.

Au collège et au lycée professionnel, où l'attestation des 7 compétences du socle constitue une condition sine qua non de l'obtention du DNB (diplôme national du brevet), les personnels évaluent déjà les compétences des élèves quand elles sont travaillées dans le cadre des programmes disciplinaires, mais ils sont dérouterés face à un livret qui ne peut pas être rempli sérieusement tant les 98 items qui le constituent sont flous, disparates et de niveaux divers, et tant les exigences peuvent être différentes d'un établissement à l'autre. Ils ne souhaitent pas s'engager dans une évaluation qui ne dit pas grand-chose du niveau réel de leurs élèves.

C'est cette mascarade d'évaluation déjà constatée pour le niveau A2 en langue vivante étrangère et le B2i qui avait amené en janvier dernier le SNES, le SNEP et le SNUEP à demander au ministre un moratoire sur la mise en place généralisée du LPC.

Les personnels contestent par ailleurs une approche qui nie l'apport

spécifique de chaque discipline à la construction et à l'acquisition de connaissances solides, qui prend le pas sur les apprentissages et qui alourdit inutilement leur charge de travail.

À tous les niveaux, les personnels refusent de se prêter à des attestations qui se transforment en véritables « usines à cases ». Ils n'adhèrent pas à une approche qui constitue d'autant moins une réponse aux difficultés des élèves face aux apprentissages que ces difficultés seront amplifiées par la politique de réduction systématique d'emplois dans l'éducation que poursuit le gouvernement.

Pour toutes ces raisons, quatre syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP et SNUipp) demandent solennellement au Ministre de suspendre l'entrée en vigueur du LPC. Ils demandent que l'on revienne à des principes sérieux, cohérents et lisibles en matière d'évaluation des élèves. Ils [ont exprimé] ces demandes lors de l'audience au ministère le jeudi 26 mai à 12h00.

> L'histoire des arts en 3^{ème} : une irrésistible pagaille

Paris, le 25 mai 2011

Sans attendre un bilan qualitatif de la première année d'expérimentation, le ministère a généralisé l'enseignement et l'épreuve d'histoire des arts au diplôme national du brevet (DNB).

Faute de véritable cadrage national de l'épreuve du DNB, les enseignants ont passé des heures à tenter de se mettre d'accord sur le nombre et la nature de thématiques à traiter dans l'année, les objectifs d'évaluation, le niveau d'exigence requis, les connaissances et compétences exigibles...

Le renvoi à chaque établissement aboutit à une épreuve qui n'a rien de national tant les modalités d'épreuve et les exigences attendues seront différentes d'un collège à l'autre.

Une telle rupture d'égalité de traitement des élèves est totalement inacceptable pour une épreuve prise en compte dans l'obtention d'un diplôme national avec un coefficient 2, comme pour chacune des 3 épreuves terminales du DNB

(français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique).

En outre, nombre d'enseignants se retrouvent réquisitionnés pour faire partie du jury alors qu'ils n'ont pas participé à l'enseignement d'histoire des arts. Certains chefs d'établissement ne respectent pas l'obligation qui leur est faite de constituer des binômes « *comportant au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire* » et imposent des binômes sans enseignants spécialistes.

Là où les épreuves se sont déjà déroulées, de nombreux enseignants nous écrivent pour nous dire le désarroi qui a été le leur lorsqu'ils ont appris trois jours avant les épreuves qu'ils faisaient partie du jury et qu'ils devraient évaluer des élèves sur des thèmes d'étude ou des œuvres qu'ils découvraient puisqu'ils n'avaient pas participé à l'enseignement de l'histoire des arts.

L'histoire des arts est une idée intéressante pour travailler en interdisciplinarité mais nous contestons les conditions dans lesquelles le ministère a imposé à la fois sa mise en place sans moyens pour la nécessaire concertation des équipes et sans formation pour les personnels et son évaluation dans le cadre d'une épreuve obligatoire non cadrée au DNB.

Le SNES, le SNEP et le SNUEP demandent solennellement au ministre de supprimer cette épreuve et d'ouvrir des discussions pour que l'enseignement d'histoire des arts donne lieu à une évaluation plus pertinente des élèves, par exemple dans le cadre des disciplines impliquées.

Ils demandent également qu'une réflexion beaucoup plus globale soit menée sur l'interdisciplinarité afin qu'elle cesse d'être pensée comme un ajout aux différents programmes pré-existants mais, au contraire, qu'elle puisse s'appuyer sur des questionnements ou objets d'étude traversant des programmes mieux conçus en complémentarité.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

> Le SNUEP-FSU demande à être reçu au ministère

Paris le 24 mai 2011

À Monsieur Philippe SANTANA
Inspecteur d'académie
chargé de la sous direction du recrutement
Direction générale du recrutement

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Nous avons pris connaissance des ouvertures et fermetures de concours. Sans présager du nombre de places non encore communiqués, certaines fermetures de concours nous paraissent non pertinentes. Ainsi, la fermeture du concours interne en vente est étonnante alors même qu'il existe pour cette discipline de nombreux postes vacants occupés par des contractuels.

Nous nous inquiétons également de la fermeture pure et simple du recrutement en Génie Mécanique Construction : cette discipline n'entre plus en tant que tel dans les grilles horaires de Bac Pro, mais reste enseignée dans le cadre des enseignements professionnels et en CAP, ce qui demande des connaissances et compétences spécifiques. Par ailleurs, il ne faut pas tarir le recrutement pour la spécialité Bac Pro Etude et Définition des Produits Industriels (EDPI).

Par ailleurs, le SNUEP-FSU regrette que le MEN n'ait pas consulté les organisations représentatives, afin de vérifier la pertinence des modifications d'épreuves dans le cadre de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

(RAEP). Si l'on peut adhérer à l'idée de tenir compte de l'expérience professionnelle des candidats, nous nous interrogeons sur le devenir des 3^{ème} concours et examens professionnels qui remplissaient cette mission. Ce nouveau concept présente en outre l'inconvénient de ne pas s'adresser à toutes les catégories de non-titulaires, notamment les Assistants d'Éducation.

Le SNUEP-FSU demande toujours un moratoire sur l'exigence des certificats CLES et C2I pour la titularisation des futur-es PLP. En effet, cette exigence devrait s'accompagner d'une préparation spécifique intégrée dans le contenu de formation des candidates se présentant aux concours, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette situation crée de fait pour nous une inégalité de traitement des candidates.

Nous avons déjà maintes fois alerté le MEN sur l'absence de formation spécifique pour la préparation aux concours du CAPLP, dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants. À l'heure du bilan de cette première année, les craintes se sont confirmées. Les Masters professionnels d'enseignement n'ont pas vu le jour notamment dans les disciplines professionnelles. Les

préparations aux concours qui devaient être intégrées dans les maquettes de ces masters n'existent pas. De plus, les préparations pour les disciplines qui ne peuvent pas s'adosser sur une UFR sont renvoyées aux rectorats, aux corps d'inspection qui utilisent parfois la formation continue, laquelle a vu ses moyens considérablement diminuer.

Ces nombreuses difficultés interrogent sur l'avenir du recrutement de professeur de l'enseignement professionnel public. Le nombre des candidat-es a déjà baissé de 50 %, ce qui ne peut qu'avoir des répercussions négatives sur la quantité et la qualité du recrutement. Le vivier n'est plus identifié, du fait entre autres raisons de l'absence de pré-recrutements, et le risque est grand de voir les étudiant-es s'orienter par défaut vers l'enseignement professionnel comme un certain nombre de leurs futurs élèves !

Pour aborder l'ensemble de ces sujets, pour lesquels il y a urgence à trouver des solutions, nous sollicitons une audience auprès de vos services.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'inspecteur d'académie, nos respectueuses salutations.

> LU AU BULLETIN OFFICIEL

AU BO N°21 DU 26 MAI 2011

- **Brevet de technicien** « Agencement », « Dessinateur en arts appliqués », « Dessinateur maquettiste », « Métiers de la musique », « Vêtement (création et mesure) », calendriers des épreuves et compléments à certaines définitions d'épreuves pour la session 2011 de l'examen, note de service n° 2011-074 du 10-5-2011
- **Certificat d'aptitude professionnelle** « Métiers de la mode, vêtement tailleur » : création et conditions de délivrance, arrêté du 8-4-2011 - J.O. du 28-4-2011
- **Certificat d'aptitude professionnelle** « Métiers de la mode, vêtement flou » : création et conditions de délivrance, arrêté du 8-4-2011 - J.O. du 28-4-2011

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

> Des masters en alternance pour former les enseignants ? Une fausse bonne idée !

Les ministres de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, Luc CHATEL et Valérie PÉCRESSÉ, étaient attendus ce matin à l'IUFM de Cergy-Pontoise, dans l'académie de Versailles. C'est en effet cet IUFM qui devrait ouvrir, à la rentrée prochaine, un master en alternance pour les étudiants se préparant aux métiers de l'enseignement. Depuis la rentrée 2010, le SNES, le SNEP et le SNUEP n'ont cessé de dénoncer les effets de la réforme de la formation des enseignants imposée par ces ministres, et les conséquences désastreuses de la suppression de fait de l'année de stage après les concours. L'ouverture de masters en alternance semble aujourd'hui la seule piste explorée par Luc CHATEL et Valérie PÉCRESSÉ. Elle ne résoudra pourtant en rien la crise majeure que connaissent aujourd'hui le recrutement et la formation des enseignants et des conseillers principaux d'éducation.

Cela ne répond pas à l'urgence de recruter des enseignants pour remplacer ceux qui partiront à la retraite

Il ne s'agit en effet que de quelques dizaines d'étudiants. A Versailles, dont le projet est le plus avancé et concerne à la fois le premier et le second degré, « même si c'est généralisé, nous ne pourrions pas accueillir tous les candidats ayant une licence et qui voudraient préparer les concours », selon le directeur de l'IUFM de l'université de Cergy-Pontoise Jean-Pierre Chevalier. Il y a pourtant urgence à recruter les enseignants de demain : dans le second degré, un enseignant sur six a entre 54 et 59 ans.

Cela ne répond pas à la nécessité d'améliorer la formation des enseignants

Depuis plus d'un an, Luc CHATEL se félicite d'avoir accru la formation des enseignants... quand tout le monde sait que sa réforme a permis la suppression d'une année de formation rémunérée et a sabordé l'année de stage des enseignants et des CPE recrutés à l'été 2010, en les jetant presque tous à temps plein devant les élèves. Les formations mises en place sont venues en plus du travail, déjà énorme, de préparation. Que proposent les masters en alternance ? De mettre encore plus tôt dans le bain les étudiants préparant les concours : dès le M1, ils auront la responsabilité pleine et entière de classes ! Le directeur de l'IUFM de Cergy-Pontoise pointe lui-même le problème : les étudiants de ces masters « auront moins de temps que les autres pour [...] préparer » les concours. Pour mieux former, il faudrait donner davantage de formation, et donc davantage de temps aux étudiants. Ce sera le contraire !

Cela ne répond pas au besoin de sécuriser la préparation des concours

et de rendre les métiers de l'enseignement attractifs

Une lourde menace pèse aujourd'hui sur le recrutement des enseignants et CPE : l'effondrement du nombre de candidats, déjà remarquable à la session 2011. Cette tendance vient de loin ; une très récente étude du Ministère pointe « la chute du projet de devenir enseignant : il n'est plus partagé que par 12 % des inscrits en licence, soit une baisse de 11 points par rapport à il y a six ans ».¹ Quant à la nécessité d'offrir aux étudiants issus des milieux populaires les moyens de se préparer aux métiers de l'enseignement, il n'en est nullement question, et l'on ne saurait mieux le dire que le directeur de l'IUFM de Cergy-Pontoise : « l'alternance ne doit pas être conçue comme une mesure sociale[...]. Sans compter que les étudiants les plus socialement défavorisés exercent souvent un emploi salarié à temps plein [...] le montant du salaire perçu pour l'alternance ne couvrira pas leurs besoins. »

MAIS ALORS, À QUOI ÇA SERT ?

À meubler le vide sidéral du discours et de la politique de Luc CHATEL et Valérie PÉCRESSÉ sur la formation des enseignants

Prévue dès le mois de juillet dernier, l'expérimentation de master en alternance est aujourd'hui l'unique proposition du Ministère de l'Éducation Nationale pour revenir sur les effets calamiteux de la réforme de la formation des enseignants. En octobre, Luc CHATEL l'annonçait au journal *La Croix*². Et au Sénat le 26 avril dernier, c'était toujours la seule proposition qu'il avait à faire. En bref, depuis plus de huit mois, Luc CHATEL répète les mêmes annonces.

À conforter l'idée qu'enseigner, ça ne s'apprend que sur le terrain

Pourquoi ? Parce qu'explorer n'importe quelle autre piste reviendrait à invalider le postulat de départ, bien commode en ces temps de casse volontaire de l'École publique : enseigner, ça ne s'apprend pas. Le Ministre Luc CHATEL a beau prétendre que c'est « une formation par la pratique professionnelle »³, dans ses masters en alternance, la pratique commence à haute dose dès avant le recrutement laissant en fait peu de place à la formation. Il s'agit donc de piètres masters. A très haute dose, en fait, puisque le Recteur de Versailles annonçait en février que les étudiants seraient, dans le second degré, six heures et deux jours par semaine devant les élèves. Six heures de cours, c'est l'équivalent d'un

tiers temps de certifié. Avec les préparations et les corrections, cela ne laissera effectivement aux étudiants guère le temps de préparer les concours...

À abaisser le niveau de recrutement

C'est le plus cocasse de l'affaire. Luc CHATEL plastronne en expliquant que le recrutement des professeurs au niveau du master « représente un gage d'excellence académique ». Avec ses masters en alternance, des étudiants titulaires d'une licence seront les enseignants de plusieurs classes, toute l'année ! Mieux encore : le Ministère a autorisé dans le cadre de ces masters, que des assistants pédagogiques (titulaire d'un L2), puissent exercer leurs missions « auprès de classes entières »⁴. Le Ministère cache mal le fait que ces missions, « soutien et accompagnement pédagogique », glisseront rapidement vers le remplacement au pied levé et pour finir l'enseignement.

À accroître encore le recours à la précarité pour faire face aux besoins du système éducatif

Le recours aux non-titulaires dans la Fonction Publique et dans l'Éducation Nationale est de plus en plus important. Le déport de la formation des enseignants sur des masters en alternance le systématise : avant d'espérer être recrutés comme titulaires après un concours qu'ils auront bien du mal à préparer, les étudiants seront passés par toutes les cases « précarité » de l'Éducation Nationale : le CDD, comme assistant d'éducation ou assistant pédagogique (des contrats d'un an, au mieux, désormais), et surtout la vacation, puisque c'est visiblement ce que l'on promet aux étudiants de M1 et / ou M2 engagés dans les masters en alternance. Tout ça, encore une fois, pour des salaires qui ne leur permettront absolument pas de subvenir à leurs besoins.

Le SNES, le SNEP et le SNUEP continuent de demander la remise à plat de la réforme.

Ils revendiquent des masters qui intègrent progressivement des stages, de la recherche et des contenus permettant la réussite au concours. La formation doit se poursuivre pour 2/3 du temps dans l'année de stages avec un service à tiers temps devant élèves. La mise en place de réels pré-recrutements (avec un pré-concours) dès la licence sont la condition nécessaire pour attirer des étudiants vers le métier d'enseignant, sécuriser leur parcours et assurer de bonnes conditions d'études. La FSU demande, comme le prévoit la loi, un plan pluriannuel de recrutement.

1 « Les bacheliers 2008 : Où en sont-ils à la rentrée 2009 ? », *Note d'information Enseignement Supérieur et Recherche* 11.08, Mai 2011, page 8

2 *La Croix*, 18 octobre 2010

3 Réponse à la question orale de Mme la Sénatrice GONTHIER-MAURIN, 26 avril 2011

Paris, le 24 mai 2011

4 Circulaire n°2010-102, *BOEV* du 22 juillet 2010